

# L'agroécologie, une ambition pour les coopératives

Pierre Compère, Antoine Poupart, François Purseigle

DANS **REVUE PROJET** 2013/2 N° 333 , PAGES 76 À 83

ÉDITIONS **C.E.R.A.S**

ISSN 0033-0884

DOI 10.3917/pro.333.0076

Date de mise en ligne : 10/04/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-projet-2013-2-page-76?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour C.E.R.A.S.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# L'agroécologie, une ambition pour les coopératives

---

**Pierre Compère, Antoine Poupart et François Purseigle**

*Pierre Compère et Antoine Poupart, ingénieurs agronomes, occupent respectivement les fonctions de chargé de développement et de responsable du service « Agriculture durable et développement » au sein du groupe coopératif InVivo (Union nationale de coopératives agricoles). François Purseigle est maître de conférences en sociologie, Institut national polytechnique de Toulouse. Ce texte n'engage que ses auteurs.*

---

Les coopératives structurent le monde agricole. D'abord motivées par un progrès à la fois technique et social, elles doivent aujourd'hui répondre aux défis environnementaux. L'agroécologie pourrait leur permettre de se doter d'une légitimité nouvelle, en réaffirmant leur lien au territoire.

---

L'adaptation de l'agriculture aux évolutions de la société française a été depuis près d'un siècle intimement liée au développement et aux actions d'organisations professionnelles. C'est pourquoi le rapport qu'elle entretient aujourd'hui à l'environnement ne saurait se résumer à l'adoption de nouvelles pratiques par des individus éclairés. Le comprendre impose d'étudier le rôle joué par les Organisations professionnelles agricoles (OPA) et leur capacité à accompagner leurs adhérents dans les voies d'un changement. Ces organisations, en effet, se sont construites à la faveur d'un « projet modernisateur », dont la diffusion et la capacité à fédérer a conduit au passage du « paysan » à « l'agriculteur ». Durant près d'un demi-siècle, l'engagement dans ces organisations de toute une

génération a assis le développement de l'agriculture française sur des valeurs chères à cette profession : responsabilité, participation et solidarité. Ainsi, la coopération, comme forme d'organisation sociale et économique régie par des principes mutualistes, a constitué un « pôle d'appartenance institutionnelle puissant » pour la profession. Déployées dans différents domaines d'activités et maillant le territoire national, les entreprises coopératives sont devenues, parmi les organisations professionnelles, des partenaires économiques privilégiés des agriculteurs<sup>1</sup>, conférant au projet modernisateur d'après-guerre son caractère opérationnel.

Convaincus que, désormais, l'environnement représente pour elles un défi à relever, notamment par la diffusion de nouveaux outils, l'acquisition de nouvelles références et la consolidation de débouchés, nous proposons de nous pencher sur la place singulière, mais non moins révélatrice, occupée par les coopératives agricoles dans ce débat. Sans nier la diversité des visions portées par les coopératives, ni certains conservatismes persistants, nous nous intéresserons à la manière dont elles peuvent aujourd'hui revisiter les codes de la profession agricole. Et ce, en intégrant dans leur projet les attentes de leurs parties prenantes : agriculteurs, clients, mais aussi collectivités territoriales ou associations locales avec lesquelles elles peuvent construire de nouveaux partenariats. Il s'agira ainsi de s'interroger non seulement sur les moyens à déployer par le mouvement coopératif pour faire face à l'injonction environnementale (et que certains de ses représentants mettent déjà en œuvre), mais encore sur l'impérieuse nécessité de démontrer sa légitimité, celle de ses adhérents agriculteurs, et l'efficacité de ses actions.

## LES COOPÉRATIVES DANS LE DÉBAT

Le monde agricole est aussi, et peut-être avant tout, « un monde d'organisations ». En France, l'amélioration de la condition sociale des producteurs et salariés agricoles et l'accroissement de la production ont été indubitablement liés à l'émergence de ces organisations collectives dont l'ambition a été d'accompagner les agriculteurs dans le changement<sup>2</sup>. Elles apparaissent comme des vecteurs essentiels de

1. Trois agriculteurs sur quatre adhèrent à une coopérative (source : Coop de France).

2. Bertrand Hervieu et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles*, Armand Colin, 2013.

leurs identités sociales et professionnelles, de leur affirmation politique, de leur émancipation. C'est à travers des organisations hiérarchisées et spécialisées, encouragées par la loi, qu'ont été diffusées de nombreuses innovations, incarnant un référentiel modernisateur à la légitimité inégalée. Consciente des avancées portées par la science et les techniques, alors acceptées par tous, toute une génération d'agriculteurs considérait qu'il fallait embrasser le progrès, l'accompagner et bénéficier de ses fruits, répondant ainsi aux attentes d'une société elle aussi désireuse de modernisation. Ils participaient à l'émergence d'une « économie sociale et solidaire »<sup>3</sup> qui allait transformer tout un milieu.

Cette phase débouche aujourd'hui sur un contexte nouveau : raréfaction des ressources fossiles, changement climatique, pollutions des eaux et des sols, atteintes à la biodiversité, scandales sanitaires, conflits d'usages au sein de l'espace rural dont ils ne sont plus les

*La société  
demande  
fermement aux  
agriculteurs  
de changer  
de paradigme  
productif.*

seuls occupants... La société demande fermement aux agriculteurs de changer de paradigme productif et d'intégrer à leurs activités une nouvelle donne environnementale<sup>4</sup>. Pendant des décennies, les organisations professionnelles ont souvent relégué la question environnementale derrière l'impératif légitime de production et d'élévation sociale. Avec la remise en cause d'un certain « modèle productiviste », c'est désormais tout un système professionnel – organisations syndicales généralistes, centres techniques, associations spécialisées, coopératives agricoles... – qui est aussi visé. Ces

interpellations, qui ébranlent la légitimité du projet qui sous-tendait le développement agricole, ne peuvent qu'affecter le monde d'organisations qui l'a porté et qui n'a pas su penser et qualifier l'enjeu environnemental avant qu'il ne lui soit imposé. D'où les crispations de certains responsables professionnels sur les questions environnementales (ou encore les OGM), vécues comme une remise en cause du statut qu'ils ont défendu : celui de l'agriculteur comme producteur moderne. Avec cette remise en cause, on voit ressurgir une représentation trop facilement répandue d'une césure entre « la société » et « ses » agriculteurs, alors même que l'épopée modernisatrice avait été

3. Dans une acception peut-être différente du sens moderne de l'expression. Cf. Patrick Lenancker et Jean-Marc Roirant (rapporteurs), « Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire », avis du Conseil économique, social et environnemental, janvier 2013.

4. Michel Griffon, *Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive ?*, Éd. Quae, 2013.

pensée avant tout comme une conquête sociale. Derrière l'argument économique, souvent mis en avant, s'est répandu dans la profession le sentiment profond de se voir priver d'une prochaine étape dans ce grand projet modernisateur. D'autant plus que les politiques publiques agro-environnementales se sont concentrées sur des obligations de moyens plutôt que sur des obligations de résultat environnemental. L'accumulation croissante de contraintes s'apparenterait à un lien de subordination venant bousculer la figure du chef d'entreprise à laquelle nombre d'agriculteurs se réfèrent.

Les coopératives ne font pas exception. Une vision réductrice tend à limiter leurs missions à la distribution d'intrants (engrais, semences...), mis au banc des accusés lorsque l'on parle d'impact environnemental de l'agriculture. Parmi eux, les pesticides ont été au cœur de négociations du Grenelle de l'environnement. Elles ont débouché notamment sur une réforme qui conditionne l'octroi de l'agrément aux distributeurs de ces produits à une certification par un tiers (avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013). Celle-ci interdit d'indexer la rémunération des technico-commerciaux aux ventes réalisées et oblige à proposer des alternatives aux traitements chimiques. Malgré ces évolutions vertueuses, peu connues, les entreprises coopératives sont souvent disqualifiées par leurs parties prenantes qui ne les considèrent pas crédibles, légitimes, aptes à mener des projets de développement agroécologique.

Pourtant, ce sont des organisations économiques nées de la volonté d'agriculteurs de mutualiser, sur le long terme, leurs moyens de production, de transformation et de commercialisation de leurs produits. Présidées par un agriculteur et sous le contrôle d'un conseil d'administration élu en assemblée générale, elles sont toujours statutairement ancrées dans un territoire identifié et délimité, au sein duquel vivent et exercent leurs adhérents. Leur avenir reste donc indéfectiblement lié à celui de leur territoire, à sa vigueur sociale et économique et au bon état de ses ressources naturelles.

Parallèlement, les coopératives agricoles ont investi les premiers maillons de nombreuses filières organisées. Elles concentrent ainsi plusieurs métiers dont la mise en cohérence est l'une des clés des stratégies agro-environnementales : distribution et référencement des intrants agricoles, préconisation d'une pratique agricole identifiée, conseil stratégique auprès de l'exploitant, collecte de la production agricole dont la quantité et la qualité ont été conditionnées par les

choix techniques préalablement discutés entre l'agriculteur et sa coopérative, mise en marché ou transformation de ces produits dans un outil industriel souvent propre à la coopérative. Historiquement très en amont, nombre de coopératives ont élargi leur périmètre d'activités vers l'aval industriel dans un objectif de sécurisation de débouchés et de recherche de valeur ajoutée. Au gré de fusions, de rachats ou de mises en commun d'activités, les coopératives sont ainsi devenues des acteurs structurants du paysage agroalimentaire<sup>5</sup>. Cette concentration et une internationalisation croissante ont été parfois perçues comme une quête du seul profit au détriment des missions premières de service aux adhérents.

## ENTRE TERRITOIRE ET FILIÈRES

Quelle est donc l'ampleur de l'enjeu ? De quelles marges de manœuvre disposent les entreprises coopératives pour améliorer la performance environnementale des territoires et des produits agricoles ? En quoi l'environnement et le développement durable constituent-ils des opportunités pour elles ?

À l'échelle du territoire (qualité de l'eau, biodiversité) ou de la filière (énergie, émissions de gaz à effet de serre), la part des surfaces et des volumes de production concernés est majeure. Il s'agit bien d'un sujet d'ampleur, nécessitant des réponses globales. L'obligation de plans d'actions de reconquête de la qualité de l'eau, par exemple, concerne le quart de la surface agricole utile française. Les deux tiers de la production française de colza, destinés aux biocarburants, doivent faire la preuve, quantifiée, de la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Plus généralement, les analyses de cycles de vie nous montrent que 40 à 90 % des impacts environnementaux d'un produit sont concentrés dans l'amont (le choix des pratiques de l'agriculteur et leurs conditions de mise en œuvre).

Au regard des conséquences économiques potentielles de ces considérations, un certain nombre de coopératives jugent que l'agroécologie peut être l'un des éléments de leur reconfiguration stratégique, car elles détiennent les clés de la performance environnementale de leur territoire et des filières dans lesquelles elles sont engagées. Les

5. Pour une histoire du monde coopératif agricole, voir « Aux racines d'InVivo, de 1945 à nos jours, l'histoire singulière d'un grand acteur coopératif de l'agriculture française » (à paraître en mars 2013).

pionnières – qu’elles soient petites ou grandes – ont tiré d’une analyse de risques/opportunités les axes d’une stratégie agroécologique et investi ou réinvesti dans de nouvelles expertises (sciences du sol, biologie, hydrogéologie, géomatique...).

Au croisement de l’amont et de l’aval de filières, acteurs structurants des territoires, les coopératives disposent d’une réelle plus-value pour déployer, à tous les niveaux de la chaîne de production, une stratégie d’agroécologie. Elles organisent le territoire agricole et le valorisent économiquement au travers de filières qui le « façonnent ». Par exemple, une coopérative impliquée dans la gestion d’un bassin d’alimentation de captage d’eau potable pourra proposer au comité de pilotage de ce bassin<sup>6</sup>, qui aura la charge de le valider et d’en suivre le déploiement, un plan d’action global : diagnostics agro-environnementaux individuels, pilotage des pratiques de fertilisation et de protection des plantes, aménagement du paysage (zones tampons, haies, bassins de décantation...), construction d’équipements collectifs (compostage, méthanisation, aires de lavage/remplissage des pulvérisateurs...), modification de la gamme d’intrants agricoles distribués sur ce territoire, étude de faisabilité et développement de nouvelles filières (cultures ligno-cellulosiques ne nécessitant pas d’intrants, agriculture biologique...), formation et outillage des conseillers terrains, rapport annuel sur l’efficacité du plan d’action, etc.

Ainsi, la valorisation des services éco-systémiques de l’agriculture rendus aux parties prenantes du territoire et la valorisation de l’éco-conception des produits au sein de filières sont, ensemble, des leviers d’une « écologisation » des pratiques agricoles. Le métier de l’agro-fourniture évolue : la valeur se déplace de la distribution des intrants vers les services et le conseil agro-environnemental et l’intégration de qualités propres dans les produits finis. C’est l’occasion de renégocier plus globalement la répartition de la valeur entre les opérateurs de la chaîne agroalimentaire au profit de l’amont, qui détient les clés de la performance environnementale et de la sécurisation des approvisionnements (en volume et qualité). Mais aussi, pour les coopératives, de faire évoluer leurs modèles économiques, en faisant émerger de nouvelles sources de valeur ajoutée, rémunérées au travers de financements publics ciblés ou générées sur les marchés physiques

6. Composé de représentants de la collectivité, des services déconcentrés de l’État, de l’agence de bassin, d’autres OPA et d’agriculteurs.

(tonne de blé plus chère car son empreinte écologique est meilleure par exemple) ou dématérialisés (marchés du carbone, de la compensation écologique, des économies d'énergie...). Ce changement est aussi culturel et organisationnel : refonte des équipes terrains, engagement dans la recherche appliquée (création de filiales R&D, participation à des projets collaboratifs...), développement de nouvelles activités créatrices de valeur ajoutée (énergie, chimie verte...).

## DÉMONTRER LEUR LÉGITIMITÉ

La montée en puissance de l'enjeu écologique offre aux coopératives l'opportunité de réaffirmer plus clairement leurs fondements : l'imbrication d'échelles entre « territoire » et « filières », deux pôles entre lesquels elles sont en perpétuelle tension et recherche de synthèse. Le précepte qui sous-tend cette mutation agroécologique, ce « produire autrement », peut s'exprimer par le triptyque « mesurer, gérer, valoriser<sup>7</sup> ». Car on ne gère que ce que l'on mesure, et l'on ne fait emprunter le chemin de cette mutation au plus grand nombre que si l'on valorise économiquement ces nouveaux systèmes agricoles. Ce triptyque résonne en quelque sorte en écho au célèbre « voir, juger, agir » de la Jeunesse agricole catholique, pilier du projet modernisateur qui a structuré l'action des OPA et la pensée de leurs dirigeants passés et actuels.

Au-delà du potentiel économique que cela représente, considérer l'écologie comme l'une des dimensions du projet des coopératives peut conduire à un enrichissement même du statut de producteur et d'entrepreneur porté par les OPA. Il s'agirait pour elles de faire reconnaître auprès de leurs adhérents et dans les politiques publiques un statut hybride<sup>8</sup>, bien au-delà de celui (trop étroit et tant décrié) de « jardinier de l'espace » : producteur de biens marchands agricoles, mais aussi producteur de services environnementaux (stockage de carbone dans les sols par exemple), gestionnaire de territoires et de ressources naturelles et dépositaire de biens publics. Pour nourrir cette nouvelle identité professionnelle, il s'agit de doter les agriculteurs d'indicateurs et de nouvelles marges de manœuvre en dépassant la seule logique de réduction des moyens ou d'érection d'un

7. Formule du service « Agriculture durable et développement » de l'union de coopératives InVivo.

8. Voir aussi Mickaël Poillon et François Thabuis, « Paysan entrepreneur, une posture pour les jeunes agriculteurs aujourd'hui », *Les cahiers Sol et civilisation*, n° 4, 2012.

*La vision  
positiviste d'un  
« progrès »  
linéaire et  
unidirectionnel  
a fait long feu.*

contre-modèle. Pour cela, se déploient des démarches d'acquisition de références et d'innovation en réseau, et non plus seulement selon un processus descendant de transfert de connaissances.

La vision positiviste d'un « progrès » linéaire et unidirectionnel a fait long feu. Les décisions publiques sont désormais le produit de controverses qui peuvent être bénéfiques si elles permettent l'appropriation par les uns et les autres des termes du débat et des initiatives qui en

découlent, et ne se résument pas à des « combats médiatiques » peu favorables à l'instauration d'un climat de confiance. Un choc des rationalités (économiques versus environnementales) sous-tend nombre de ces « crises » à répétition. Mais l'histoire de ces controverses fait rarement mémoire et les agriculteurs ne disposent que trop rarement d'outils pour décrypter ces moments « chauds » qui mettent en cause leur identité de techniciens et de producteurs « modernes »<sup>9</sup>.

L'organisation de la profession doit être repensée afin d'accompagner les agriculteurs, en quête de reconnaissance sociale, dans de nouvelles formes de dialogue avec les autres parties prenantes du territoire.

L'horizon de stratégies agroécologiques ambitieuses suppose, bien sûr, de relever aussi d'autres défis : renouvellement des actifs agricoles, capacité financière des exploitations agricoles à investir et prendre des risques, organisation individuelle et collective du travail, formation des adhérents et des élus des conseils d'administration... Mais ces questionnements autour de l'enjeu écologique permettent, au sein des organisations professionnelles agricoles, d'ouvrir des sujets majeurs qui dépassent la seule relation agriculture-environnement, de réinventer les relations avec leurs adhérents et les autres acteurs, les modes de gouvernance, les stratégies de communication et les choix d'investissement. Autrement dit, de repenser les dimensions contemporaines du modèle coopératif.

9. François Purseigle, « Complexité, incertitudes et coexistence : de nouveaux défis pour la profession agricole », *Les cahiers Sol et civilisation*, n° 4, 2012.